



licenciement economique abusif ?

Par **julybeyssac**, le **07/07/2012** à **13:49**

Bonjour.

Cela fait 3 ans que je suis en cdi en restauration. depuis 6 mois je suis en mi temps pour conge parental d education. le fond de commerce a ete vendu il y a 1 mois et la mes nouveaux patrons m annonce qu ils me licencient pour motif economique alors que c est l ete, et qu ils font beaucoup de depenses.nouvelles enseignes, nouveaux parasols.... de plus j ai 2 enfants un loyer et une autre serveuse et arrivee seulement depuis 1 ans, n a ni enfants, ni loyer. c est pourquoi je voudrais savoir si ils ont le droit de me licencier alors qu ils depense des sous a tout va et si le fait que je sois plus ancienne et que j ai des enfants ne devrait pas jouer pour moi et que par ce fait je ne devrais pas etre la premiere licencier sachant que j ai aussi le plus petit salaire de l entreprise comme je suis a mi temps d ou leur raison de mon licenciement. ? merci

Par **P.M.**, le **07/07/2012** à **17:13**

Bonjour,

Il faudrait savoir comment l'employeur vous annonce cela car normalement l'employeur doit respecter la procédure exposée dans [ce dossier](#)...

Je vous conseillerais donc déjà de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation puisque je présume qu'il n'y a pas de Représentant du Personnel dans l'entreprise...

L'employeur doit donc établir [l'ordre des licenciement](#)...